

Montréal, le 28 septembre 2020

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>e</sup> Marie-Andrée Hotte  
BHLF Avocats  
555, boulevard Roland-Therrien  
Bureau 100  
Longueuil, Québec, J4H 3Y9

**Objet : Demande du Distributeur relative aux mesures de soutien  
au développement de la production en serre  
Dossier de la Régie : R-4127-2020**

---

Chère consœur,

La Régie de l'énergie (la Régie) a bien reçu votre lettre de ce jour<sup>1</sup>, requérant un délai additionnel pour le dépôt de la preuve de l'UPA, dans le cadre du dossier mentionné en objet.

Compte tenu des motifs invoqués, la Régie accorde à la UPA le délai demandé, **soit jusqu'au 2 octobre 2020, à 12 h.**

Veillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml

---

<sup>1</sup> Pièce [C-UPA-0008](#).